



Contrat non signé, prélevé

Par **ssebastienb**, le **26/10/2009 à 20:08**

Bonjour, rnJ'ai deux questions au sujet de deux contrat d'assurance, dans la même société. rnL'un concerne mon assurance professionnelle. Lors de la souscription, mon assureur m'a conseillé de conscrire une assurance Responsabilité civile, pour une activité de photographe, que j'exerce très rarement dans l'année mais pour laquelle je suis déclaré. rnJ'ai donné mon accord verbal mais n'ai rien signé. Je suis rentré chez moi avec le contrat. Je ne l'ai jamais renvoyé signé, car après réflexion, et en étudiant mes revenus, cela faisait une assurance de trop. Je ne tire pas assez de revenus pour cela. rnCela date du début de l'année. rnLe mois dernier, mon assureur m'a indiqué que j'étais prélevé chaque mois pour cette assurance non signée, et que mon accord verbal suffisait. Cela fait une centaine d'euros. rnJ'ai demandé la résiliation de ce contrat (sur conseil de la secrétaire de l'assureur). Ils viennent de me répondre que cela n'était pas possible, avant la date anniversaire de la souscription du contrat (non signé, accord en mars 2009). rnDe même, l'assureur m'a renvoyé mon contrat auto qui aparamment n'avait pas été signé. Je viens de le signer en précisant la date actuelle. M'auraient-ils couverts en cas de soucis ? Je l'ignore. rnrnPouvez-vous me dire si j'ai le droit de demander le remboursement des prélèvements de ces deux assurances ? rnrnMerci d'avance.

Par **gege59**, le **27/10/2009 à 22:34**

bonsoir. rnsi vous aviez eu un sinistre, le contrat aurait joué puisque celui-ci était en cours (suite à votre demande, puis à votre accord, même verbal). rnaujourd'hui, n'ayant pas eu de sinistre, vous demandez le remboursement des primes pour un contrat "qui n'aurait peut-être pas joué en cas de sinistre puisque non signé de votre part"... rnceci est mon avis, mais je pense que vous ne pourrez obtenir gain de cause... rnbien a vous.

Par **ssebastienb**, le **27/10/2009** à **22:58**

Bonsoir,
Merci pour votre réponse.
Cependant, ma question est : suis-je dans mon droit, si je demande remboursement ? Peut-on prélever des mensualités d'une assurance non signée par l'assuré ?
Merci beaucoup